

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAE 99 Subvention (188.000 euros) et convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) et de l'autoriser à signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

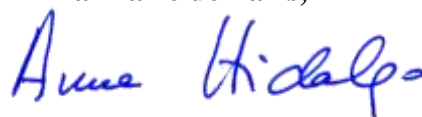
Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Article 2 : Une subvention de 88.000 euros est attribuée à la Cité Internationale Universitaire de Paris, sise 19 boulevard Jourdan (14e) pour la mise en place d'un service d'accueil des étudiants internationaux (Welcome Desk Paris) au titre de l'exercice 2019.

Article 3 : Une subvention de 100.000 euros est attribuée à la Cité Internationale Universitaire de Paris, sise 19 boulevard Jourdan (14e) pour la mise en place du dispositif ACC&SS Paris Centre au titre de l'exercice 2019.

Article 4 : Les dépenses correspondantes aux articles 2 et 3 seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO